

Réponse de M. Le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 14 novembre 2011 relative au parking Vignières Pommaries

De nouveau, vous vous posez des questions sur la réalisation du parking souterrain de Vignières-Pommaries, questions auxquelles j'ai déjà, à plusieurs reprises, apporté des réponses précises. Je vais donc vous rappeler que les élus d'une collectivité se doivent d'anticiper l'avenir et non le subir. Je précise qu'en terme d'aménagement urbain et de bilan financier, le parking s'inscrit dans l'ensemble de l'aménagement du quartier.

C'est dans ce cadre qu'il est apparu indispensable de réaliser un ouvrage de stationnement précédant la construction des 90 logements, dont une trentaine de logements sociaux, d'une surface commerciale de 700 m² et d'un parc paysager. Nous avons d'ailleurs rencontré dernièrement un futur occupant d'une surface commerciale qui nous a indiqué que son choix avait été guidé par le site, la facilité d'accès et l'ouvrage de stationnement. La commune d'Annecy-le-Vieux a fait le bon choix en anticipant sur le développement du quartier en réalisant ce parking souterrain.

Le mode de gestion retenu en 2008 a été la gratuité d'accès. Ce choix a permis de pouvoir prétendre à la récupération de la TVA sur les travaux d'investissement dont le montant, versé sur le budget de la commune en 2010, s'est élevé à 810 000 €. Par ailleurs, le parking-relais créé à cette occasion sur une zone réservée à cet effet de 30 places a été financé par la C2A à hauteur de 190 000 € ; le coût réel de cet équipement n'est donc pas de 5 000 000 €, mais de moins de 4 000 000 €.

De plus, s'agissant d'un équipement public n'entrant pas dans le champ de la concurrence, du fait de sa gratuité, ce parking n'est pas amortissable : il n'y a donc aucune charge d'amortissement.

Le bilan global de l'opération Vignières-Pommaries, qui intègre cet équipement, présenté au Conseil Municipal au cours de sa séance du 1^{er} avril 2011, fait apparaître le montant de la participation de la ville qui s'élève à 1.475.841 €. C'est le coût réel de l'ensemble de la ZAC pour la commune qui comprend, outre le parking, les équipements suivants : parc paysager de plus de 2 ha, la structure du club de pétanque, le skate-park, etc.

Au même titre que les investissements importants et structurants de la ville, cette opération d'envergure a bien sûr été financée par le recours à l'emprunt au cours des années 2006 et 2007. L'endettement de la commune a effectivement progressé dans cette période ; cependant, compte-tenu de l'absence de recours à de nouveaux emprunts depuis 2009, et grâce au remboursement anticipé de 3 millions d'euros en ce début d'année 2011, le niveau d'endettement de la ville est redevenu conforme à la période précédant cet investissement.

Pour ce qui concerne l'installation de prises électriques au nombre de 6, cette démarche s'inscrit, elle aussi, dans l'avenir, le déploiement de véhicules électriques et hybrides rechargeables, opportunité économique et environnementale pour la France.

Votre mise en garde sur la proximité d'une zone d'habitation et des risques que ces véhicules feraient courir aux riverains apparaît infondée.

Nous veillerons bien évidemment à l'évolution des normes de stationnement pour que l'ouvrage puisse fonctionner en toute sécurité.